



QUI SOMMES-NOUS ?

Né de l'union de **6 associations en 2009**,
l'**AIVS GCS Galile** met **15 ans d'expertise** au
service des propriétaires engagés et du
logement pour tous.

Notre Vocation

Devenir votre partenaire de confiance

Nous sécurisons la relation avec votre
locataire et gérons votre bien sans aucun
risque, tout en mettant votre patrimoine au
service d'une mission sociale forte.

Notre Expertise en chiffres

- **+150 logements gérés**
- **1 cadre légal strict :**
Groupement agréé et financé par l'État.
- **1 garantie professionnelle :**
Détenteur de la Carte Immobilière.

Nous Contacter



Siège Social
3C boulevard Camille Flammarion,
13001 Marseille



www.gcsgalile.fr

Scannez-moi



prospection@gcsgalile.fr



06-22-16-43-32



Gcs Galile

Votre simulation

REVENUS LOCATIFS ESTIMÉS :

FRAIS DE GESTION :

RÉDUCTION FISCALE :

PRIMES :

Partenaires : État, ANAH, Métropole.
Carte Professionnelle Immobilière.



GALILE
G R O U P E M E N T

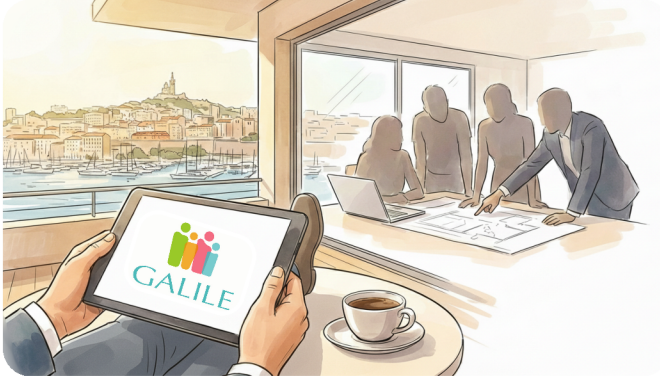
**LE GLISSEMENT DE BAIL
EN MANDAT DE GESTION**

**FAITES ÉVOLUER VOTRE
LOCATION EN TOUTE
SÉCURITÉ,**

**NOUS NOUS OCCUPONS
DE TOUT.**

Votre logement est en sous-location.
Grâce au glissement de bail, votre sous-
locataire devient locataire principal,
et vous bénéficiez d'une gestion
sécurisée et simplifiée.

QU'EST-CE QUE LE GLISSEMENT DE BAIL ?



- **Le glissement de bail est une évolution naturelle de votre location :**

- Le sous-locataire devient locataire en titre.
- Vous signez un mandat de gestion.
- Nous restons votre interlocuteur unique.

Concrètement : vous gagnez en simplicité, sans perdre en sécurité.

- **Le glissement de bail est mis en place uniquement lorsque :**

1. Le locataire a fait ses preuves.
2. La situation est stable.
3. Toutes les garanties sont réunies.

Aucune décision n'est prise sans votre accord.

Notre groupement gère votre bien dans le respect de vos intérêts, en vous assurant une sécurisation optimale de votre location.

VOS AVANTAGES



- **Durée :**
Un mandat de gestion d'un an renouvelable.
- **Sécurité :**
 - Locataire connu et suivi
 - Accompagnement social maintenu
 - Prévention des impayés
 - Suivi technique du logement
- **Frais transparents :** honoraires de **7 %** des loyers des sommes encaissées, sans frais annexes ni coûts dissimulés.
- **Simplicité :** Nous nous chargeons de l'ensemble de vos démarches de gestion.
- **Avantages fiscaux :**
 - Déduction des frais d'agence
 - Maintient de la réduction fiscale
- **Primes de mandat de gestion :**
Prime supplémentaire de **1 000 €**.
- Mise en place gratuite de l'assurance **GLI/Visale**.

COMMENT SE PASSE LE GLISSEMENT ?



Vous gagnez en clarté, sans perdre en sécurité.

- Évaluation de la situation du locataire.
- Validation du glissement avec vous.
- Mise en place du mandat de gestion.
- Signature du bail direct.
- Gestion administrative.
- Mise en place de la protection impayés et dégradations. (*Fonds de sécurisation du dispositif d'Intermédiation locative*)
- Suivi locatif et accompagnement du locataire.
- Suivis de votre logement et entretiens assurés par notre équipe technique.

Vous continuez à :

- Loger un ménage dans de bonnes conditions.
- Participer à une démarche solidaire.
- Tout en sécurisant votre investissement.

En résumé

Ce n'est pas un changement, c'est une évolution sécurisée.